



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 048-18 C

Objet : RS - Renouvellement de la labellisation Cit'ergie

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Dominique Mornand à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 23

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Christian Papegay - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 048-18 C

objet **RS - Renouvellement de la labellisation Cit'ergie**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que pour accompagner et structurer la démarche d'élaboration de son Plan climat-air-énergie territorial, Chambéry métropole - Cœur des Bauges peut utiliser le dispositif proposé par le label Cit'ergie en renouvelant sa candidature auprès de l'ADEME.

Cit'ergie est un outil opérationnel structurant d'une politique climat-air-énergie durable et ambitieuse pouvant servir d'appui aux démarches de Territoires à énergie positive (TEPOS). Cit'ergie structure et contribue activement à l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et aide à répondre aux engagements de la convention des maires.

Le label Cit'ergie est la déclinaison française du label European energy award (EEA), déjà délivré à plus de 200 collectivités européennes. Chambéry métropole - Cœur des Bauges est engagée dans cette démarche de labellisation depuis 2013. En Auvergne-Rhône-Alpes, la métropole de Lyon, Echirolles et Montmélian sont aussi engagées dans la démarche.

Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue, et un label récompensant pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées, par un auditeur extérieur, sur la base de leurs compétences propres dans six domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air :

- la planification du développement territorial,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Ainsi, le renouvellement du label est le signe tangible des efforts fournis par l'agglomération par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, Chambéry métropole - Cœur des Bauges va :

- évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis,
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'engage à :

- concourir à l'élaboration de son plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

Le coût prévisionnel sur quatre ans sera évalué à l'issue d'une phase de consultation en vue de désigner le conseiller Cit'ergie.

Le montant sera ensuite communiqué à l'Ademe pour validation. L'Ademe est partenaire de la démarche et apporte un appui financier pour l'accompagnement dans le déroulement du processus de labellisation, par un conseiller Cit'ergie. L'enveloppe maximum prévue par l'Ademe pour le territoire sera de 40 000 € pour quatre ans.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 relative au lancement de la révision du Plan climat-air-énergie territorial de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie au cours du premier semestre 2018, pour un coût estimé de 32 000 €, soit 8 000 € par an,

Article 2 : **sollicite** l'Ademe pour une subvention la plus élevée possible,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 048-18 C

Objet de l'acte : RS - Renouvellement de la labellisation Cit'ergie

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20899H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20899H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018